

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le dix-huit février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 12 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

PRESENTS : M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. MOLLE : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme ADJERIOU
M. BLANCHARD
Mme TARERAT
Mme REYNAUD

n° 20250218_D_010

Commission :
Bâtiments – Voiries -
SIG

**Objet : Convention de
groupement de
commandes pour les
travaux de voiries,
d'assainissement et
d'aménagement à
passer avec la
commune de Saint
Ferréol d'Auroure**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

En vue de préparer la passation des marchés pour les travaux de réfection des réseaux humides et des accotements et de la voirie de la « rue du Mont » à Saint Ferréol d'Auroure, Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Bâtiments – Voiries - SIG propose au Conseil Communautaire une convention de groupement de commandes entre la commune de Saint Ferréol d'Auroure et la Communauté de Communes Loire Semène.

Le coût total de l'opération, dans le cadre des marchés issus du groupement, est estimé à 383 000,00 € HT, soit :

- Pour la Communauté de Communes, les travaux s'élèvent à 347 000,00 € HT. (Pour la réfection des réseaux d'assainissement et de mise en séparatif rue du Mont le montant est de 220 000,00 € HT. Pour les travaux de réfection de la voirie, le montant est de 125 000,00 € HT.)
- Pour la Commune de Saint Ferréol d'Auroure, les travaux de réfection d'accotements s'élèvent à 36 000,00 € HT.

Le groupement est créé en vue de la passation de marchés par chacun de ses membres. Cette procédure intéresse aussi les parties communes pour lesquelles la clef de répartition suivante sera appliquée :

- 90,60 % de la dépense à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène (57,96 % pour l'assainissement et 32,64 % pour la voirie)
- -9,40 % de la dépense à la charge de la commune de Saint Ferréol d'Auroure

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20250218-20250218_D_010-DE
Reçu le 11/03/2025

La Communauté de Communes « Loire & Semène » est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en vigueur, à :

- L'assistance des membres dans la définition de leurs besoins.
- L'élaboration des dossiers de consultations des entreprises.
- L'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant :
 - o Rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution
 - o Information des candidats
 - o Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres
 - o Rédaction du rapport de présentation de la personne responsable du marché prévu à l'article R2184-1 et les suivants du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes pour la réhabilitation des voiries et des réseaux de la rue du Mont à Saint Ferréol d'Auroure suivant les modalités précisées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

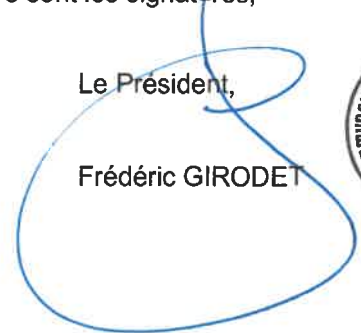
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250218-20250218_D_010-DE
Reçu le 11/03/2025